|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 12 auDocument CMDT-17/22-F** |
|  | **29 août 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| NOUVELLE RÉsolution – promouvoir l'adoption des plates-formes, des applications et des services de l'internet des objets  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Résolutions et recommandations**Résumé:**Catalyseur essentiel de la société de l'information, l'Internet des objets (IoT) offre la possibilité de transformer l'infrastructure urbaine, des bâtiments et systèmes de transport intelligents aux réseaux de gestion intelligente de l'énergie et de l'eau. Selon les estimations figurant dans un rapport paru en 2016, jusqu'à 50 milliards d'appareils pourraient être connectés d'ici à 2020, ce qui affectera pour ainsi dire tous les aspects de notre quotidien. Par ailleurs, l'UIT-T a mis en place une Commission d'études sur l'Internet des objets et ses applications, y compris les villes et communautés intelligentes (CE 20) chargée de travailler sur les besoins de normalisation liés aux technologies IoT.Vu l'évolution de l'Internet des objets et les progrès accomplis depuis la CMDT-14, et compte tenu des différents travaux menés par l'UIT-T et l'UIT-R dans le domaine de l'Internet des objets, les Membres de l'APT souhaitent proposer une nouvelle Résolution qui porterait sur la manière dont l'UIT-D pourrait travailler avec l'UIT-T et l'UIT-R pour fournir l'assistance nécessaire aux pays en développement qui s'intéressent au développement et aux technologies de l'Internet des objets.**Résultats attendus:**On trouvera ci-après une nouvelle Résolution, dont la finalité est de faire la synthèse des travaux menés dans le domaine de l'Internet des objets par les trois Secteurs de l'UIT, afin de faciliter le développement et l'adoption de l'Internet des objets, en particulier dans les pays en développement.**Références:**• Résolution 197 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté"• Résolution UIT‑R 66 (Genève, 2015) de l'Assemblée des radiocommunications "Etudes relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets"• Résolution 98 (Hammamet, 2016) de l'AMNT "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale". |

Proposition

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent une nouvelle Résolution, qui vise à renforcer les travaux menés dans le domaine de l'Internet des objets par les trois Secteurs de l'UIT, afin de faciliter le développement et l'adoption de l'Internet des objets, en particulier dans les pays en développement.

**ADD** ACP/22A12/1

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [ACP-2]

Promouvoir l'adoption des plates-formes, des applications
et des services de l'Internet des objets

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

rappelant

*a)* la Résolution 139 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive;

*b)* la Résolution 197 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté";

*c)* la Résolution 200 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur le Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde;

*d)* la Résolution 77 (Dubaï, 2014) de la CMDT relative aux technologies et applications large bande au service de la croissance et du développement accrus des services de télécommunication/d'information et de communication et de la connectivité large bande;

*e)* la Résolution UIT‑R 66 (Genève, 2015) de l'Assemblée des radiocommunications sur les études relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets;

*f)* la Résolution 98 (Hammamet, 2016) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications intitulée "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale",

reconnaissant

*a)* que l'UIT est la principale institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC);

*b)* le potentiel des TIC en tant que moteur essentiel du développement socio-économique, que l'on peut continuer à exploiter pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 70/1;

*c)* le processus d'examen du SMSI+10, en particulier la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l’examen d’ensemble de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI) et la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI;

*d)* les travaux menés au titre de la Question 1/2 "Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique" confiée à la Commission d'études 2 de l'UIT-D, les travaux de la Commission d'études 20 de l'UIT‑T (CE 20) sur "L'Internet des objets et ses applications, y compris les villes et les communautés intelligentes" et les autres études pertinentes menées par l'UIT-R, y compris sur les aspects techniques et opérationnels des réseaux et systèmes de radiocommunication pour l'Internet des objets,

notant

*a)* que l'Internet des objets aura d'importantes retombées dans de nombreux secteurs différents, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de la santé, de l'agriculture, etc.;

*b)* que l'utilisation de l'Internet des objets se généralisera de plus en plus dans de nombreux domaines en raison des applications très diverses dans le secteur des TIC et dans d'autres secteurs;

*c)* que le développement de l'Internet des objets dépendra de la participation active des pouvoirs publics, du secteur privé et d'autres organisations et parties prenantes concernées;

*d)* qu'il convient d'accorder une attention particulière aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), aux petits Etats insulaires en développement (PEID) et aux pays en développement sans littoral (PDSL), étant donné que ces pays pourraient disposer de ressources limitées pour construire une société inclusive,

décide

1 que l'UIT-D doit promouvoir le développement des plates-formes IoT et l'adoption d'applications et de services IoT, ce qui contribuera à atteindre les ODD et à mettre en oeuvre le Programme Connect 2020;

2 que l'UIT-D, en collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-R, doit continuer d'étudier les différents aspects de l'Internet des objets afin d'aider les Etats Membres, en particulier les pays en développement, à tirer le plus grand parti possible de l'Internet des objets pour favoriser le développement socio-économique tout en surmontant les difficultés que pourrait poser le déploiement de l'Internet des objets,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de fournir un appui aux Etats Membres, en particulier aux pays en développement, en ce qui concerne l'adoption d'applications et de services IoT dans le cadre d'activités de renforcement des capacités visant à faciliter l'instauration d'environnements propices et le développement des infrastructures;

2 de faciliter les discussions et les échanges de bonnes pratiques grâce à l'organisation d'ateliers et de programmes de formation sur les plates-formes, les applications et les services IoT;

3 de renforcer la coopération avec les organisations et parties prenantes concernées, y compris avec le secteur privé, afin d'encourager le développement et l'adoption de plates-formes, d'applications et de services IoT;

4 de travailler en étroite coopération avec le Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) afin de fournir une assistance aux Etats Membres concernant l'utilisation et l'interprétation des Recommandations de l'UIT;

5 de faire la synthèse des travaux menés au sein de l'UIT concernant l'Internet des objets, y compris les études portant sur les technologies et les normes ainsi que les recommandations relatives aux politiques et à la réglementation, afin de faciliter le développement et l'adoption de plates-formes, d'applications et de services IoT;

6 de communiquer aux Etats Membres les recommandations, les lignes directrices et les résultats découlant d'études connexes,

invite les Etats Membres

1 à prendre des mesures afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques, des réglementations et des normes adaptées propres à favoriser un environnement propice au développement et à l'adoption de plates-formes, d'applications et de services IoT;

2 à participer activement aux programmes et forums régionaux et mondiaux se rapportant à l'Internet des objets.

**Motifs:** Catalyseur essentiel de la société de l'information, l'Internet des objets (IoT) offre la possibilité de transformer l'infrastructure urbaine, des bâtiments et systèmes de transport intelligents aux réseaux de gestion intelligente de l'énergie et de l'eau. Selon les estimations figurant dans un rapport paru en 2016, jusqu'à 50 milliards d'appareils pourraient être connectés d'ici à 2020, ce qui affectera pour ainsi dire tous les aspects de notre quotidien. Par ailleurs, l'UIT-T a mis en place une Commission d'études sur l'Internet des objets et ses applications, y compris les villes et communautés intelligentes (CE 20) chargée de travailler sur les besoins de normalisation liés aux technologies IoT.

Actuellement, aucune Résolution de la CMDT ne porte sur l'Internet des objets. Les Membres de l'APT notent que des Résolutions qui pourraient s'y rapporter, par exemple la Résolution 50 (Intégration optimale des technologies de l'information et de la communication) et la Résolution 77 (Les technologies et les applications large bande au service de la croissance et du développement accrus des services de télécommunication/d'information et de communication et de la connectivité large bande) ne traitent pas de la question de l'Internet des objets.

Vu le développement de l'Internet des objets, et étant donné que l'UIT-R et l'UIT-T ont adopté des Résolutions sur ce sujet, il s'agit d'une question importante sur laquelle l'UIT-D doit se pencher du point de vue du renforcement des capacités et de l'élaboration de politiques, en étroite collaboration avec l'UIT-R et l'UIT-T. Les Membres de l'APT notent en outre qu'aux termes de la Résolution 197 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté", le Directeur du BDT est chargé "d'encourager et d'aider les pays qui ont besoin d'une assistance à adopter l'Internet des objets et les services qui s'y rattachent, en leur communiquant des renseignements utiles, en renforçant les capacités et en mettant à disposition des bonnes pratiques pour permettre l'adoption de l'Internet des objets".

Par conséquent, les Administrations des pays membres de l'APT proposent une nouvelle Résolution, ayant pour objet de demander au BDT:

i) de faire la synthèse de tous les travaux menés au sein de l'UIT pour aider les pays en développement à élaborer des bonnes pratiques;

ii) de diffuser les lignes directrices, les résultats et les Recommandations découlant des études menées à l'UIT;

iii) de renforcer la coopération avec les parties prenantes concernées pour faciliter le développement et l'adoption d'applications et de services IoT;

iv) de collaborer avec l'UIT-T et l'UIT-R pour étudier plus avant différents aspects de l'Internet des objets.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_